



INAUGURATION DU CENTRE DE JOUR DE BRUAY-SUR-ESCAUT

Mercredi 3 OCTOBRE 2012 à 14h00

EN PRESENCE DE

Gwen MARQUE
Délégué territorial du Hainaut
Agence Régionale de Santé du Nord-Pas de Calais

Christian PERETTI
Président du Conseil de Surveillance
du Centre Hospitalier de Valenciennes

Philippe JAHAN
Directeur Général
du Centre Hospitalier de Valenciennes

Docteur Philippe CUINGNET
Président de la Commission Médicale d'Etablissement
du Centre Hospitalier de Valenciennes

Docteur Jean-Jacques REVILLION
Chef du Pôle Psychiatrie
du Centre Hospitalier de Valenciennes

Docteur François LORIDON
Chef de service du secteur 59G31
Responsable du Centre de jour de Bruay-sur-Escout



LE CENTRE DE JOUR : UNE OFFRE DE SOINS EN PSYCHIATRIE REpondant AUX BESOINS DE LA POPULATION

L'Agence Régionale d'Hospitalisation et le CHV ont passé convention, en date du 5 avril 2007, pour cette réalisation dans le cadre du PRISM 2006-2010*, à hauteur de 2 600 000 euros pour l'investissement (dont 1 040 000 à la charge du CHV et 1 560 000 à la charge de l'Etat). Ces structures sont définies par des textes de mars 1986, en application des lois de 1985 et 1987 sur la sectorisation psychiatrique, réactivées par le Plan Santé Mentale de 2001.

*Plan Régional d'Investissements en Santé Mentale

Le Centre de jour de Bruay-sur-Escout offre en un même lieu une palette de prise en charge et d'activités préventives, thérapeutiques et socialisantes, individuelles ou en groupe.

Il comporte trois unités de soins distinctes situées dans le même ensemble immobilier :

- un Centre Médico Psychologique (CMP),
- un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP),
- un Hôpital de Jour

Ainsi, la situation extrahospitalière et la proximité du Centre de jour est un facteur favorisant le déclic de prise en charge et facilitant les suivis. Cela grâce au rapprochement des soins psychiatriques du lieu de vie des patients.

Une réponse à la problématique de la sectorisation psychiatrique

La sectorisation psychiatrique correspond à l'organisation administrative relative à la maladie mentale et à la répartition des structures de soins de santé mentale. Cette organisation procède d'un découpage territorial et consiste en ce que la prise en charge d'un malade est, sous réserve de son libre choix, assurée par une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues, assistants de service social,...) placée sous l'autorité d'un psychiatre hospitalier exerçant au sein d'un établissement «tête de secteur». Cette prise en charge associe différentes structures intra et extra-hospitalières avec ou sans hébergement (notamment les Centres Médico-Psychologiques (CMP), les centres d'accueil permanent, les Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel,...).

** Le secteur 59G31 couvre les communes d'Anzin, Marly, Saint-Saulve, Beuvrages et Bruay, soit environ 70 000 habitants.

Le secteur 59G31** était un des rares secteurs de psychiatrie générale du Nord-Pas-de-Calais, voire de France qui ne disposait pas d'un Centre Médico-Psychologique (CMP) autonome.

Il s'agit d'une conséquence de décisions de mise en commun des moyens entre les deux secteurs de Valenciennes et d'utilisation opportune des locaux disponibles. Si la commune de Saint-Saulve proposait jusqu'alors (et propose toujours) une charge en charge en Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel et en Hôpital de jour, aucun CMP ne couvrait le secteur 31.



LE CENTRE DE JOUR : TROIS UNITES EN UN MÊME LIEU

Le Centre Médico-Psychologique (CMP) : une consultation pour tous

Le Centre Médico-Psychologique est un lieu de consultation psychiatrique et psychologique, d'entretiens, de visites à domicile et de soins infirmiers, et de suivi dans le champ social.

Il est aussi le point de départ d'un grand nombre de travaux en lien

- d'une part avec les autres unités sectorielles (UCSM, USIS31, Insertion31, hôpital de jour, CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à temps Partiel)),
- d'autre part avec l'ensemble des structures du Centre Hospitalier de Valenciennes
- et enfin avec le réseau associatif local.

Depuis la mise en place des secteurs en psychiatrie, le Centre Médico-Psychologique constitue le point d'ancrage principal de la prise en charge des patients et se place au centre du système de soins divisé en secteurs.

Le Centre d'Accueil Thérapeutique à temps Partiel (CATTP) : maintenir l'autonomie

Le Centre d'Accueil Thérapeutique à temps Partiel est une structure visant à maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapie de groupe à des patients ayant des difficultés à s'insérer dans le tissu social. L'accueil et l'organisation d'activités adaptées ont pour but d'éviter l'isolement et la perte des capacités relationnelles, affectives, ou cognitives.

La prise en charge est moins régulière, plus ponctuelle que dans les hôpitaux de jour. Le but est d'optimiser l'insertion des personnes dans leur milieu familial ou professionnel à travers des actions psychologiques, sociologiques, thérapeutiques, éducatives et d'accompagnement. Le CATTP propose ces activités en séquences de demi-journée en fonction d'un projet thérapeutique défini avec le patient.

Les patients ne participant qu'à des activités ambulatoires, même à temps partiel sont pris en charge en CATTP.

L'hôpital de jour : une prise en charge à la journée

L'hospitalisation de jour correspond à la venue du patient dans l'unité de soins en journée, avec prise du repas du midi. Elle assure des soins polyvalents, individualisés et intensifs, prodigués dans la journée, le cas échéant à temps partiel.

L'hôpital de jour répond aux demandes et besoins de prise en charge croissants, tout autant qu'à la nécessaire mise en oeuvre de nouvelles offres de soins correspondant aux besoins ciblés par le SROS III*.

* SROS = Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire
L'Ordonnance de simplification du 4 septembre 2004 avait prolongé les SROS de seconde génération jusqu'au 4 septembre 2005, délai repoussé au 31 mars 2006 par la loi du 9 décembre 2004. Le SROS III pour le NPDC a été arrêté le 29 mars 2006 et publié le 31 mars 2006



LE CENTRE DE JOUR : UNE CONSTRUCTION INTEGREE DANS SON MILIEU

La parcelle du Centre de jour se situe en milieu urbain composé d'habitats construits de manière diffuse, le plus souvent en mitoyenneté. Elle est située entre deux voies publiques : la rue J. JAURES et la rue V. HUGO. De part et d'autre, la parcelle jouxte les propriétés de maisons particulières avec jardins. Le terrain d'une superficie de 1687.13 m². Le chantier à démarré en février 2009 et s'est achevé en avril 2010, pour un coût global de 1,6 millions d'euros.

Un bâtiment, deux accès, trois unités

En ce qui concerne le parti d'implantation et pour respecter les demandes du programme relatives à la distinction des trois unités fonctionnelles, le CMP est accessible depuis la rue J. JAURES, l'Hôpital de Jour et le CATTP le sont depuis la rue V. HUGO. Les trois entités sont réunies en un seul bâtiment aux circulations intérieures liaisonnant les unités fonctionnelles.

Sur la rue V. HUGO, a été créé un accès au parking qui comprend dix places dont une accessible aux personnes à mobilité réduite. L'aire de stationnement est agrémentée de plantations. Un souci particulier est apporté à la qualité paysagère avec l'alternance de haie et de pelouse à la périphérie de la parcelle.

Des matériaux pensés pour une meilleure intégration

Les matériaux mis en œuvre lors de la construction respectent l'environnement du bâti immédiat et se déclinent autour de la maçonnerie de briques de ton rouge pour les façades rue V. HUGO et rue J. JAURES, et de murs enduits de couleurs beige, orangée et marron pour les volumes intérieurs à la parcelle.

Les menuiseries sont en alu laqué de teinte marron glacé. La totalité du volume est couverte par une étanchéité plate de couleur grise.

Un environnement respecté

Si l'emploi des matériaux comme la brique et l'enduit dans ce secteur urbain et la conception des volumes aux gabarits identiques facilitent davantage l'intégration de la construction dans le paysage, ils contribuent également au respect de l'environnement. L'espace résultant d'une construction peu dense et d'espaces verts aménagés apportent dans ce secteur une valeur ajoutée à la qualité environnementale, renforcée par :

- le traitement de l'isolation thermique en vigueur et la mise en place d'un système de chauffage par PAC et double-flux avec emploi de thermo-briques en façade,
- le traitement particulier de l'isolation vis-à-vis du secteur routier (châssis spécifiques et complément d'isolation intérieure) et de l'isolation intérieure entre locaux de consultation (paroi entre bureaux et porte isophoniques)
- le traitement de l'ensoleillement direct par le choix d'implantation et la mise en œuvre de brise-soleil au-dessus des baies.



LE CENTRE DE JOUR : LES CHIFFRES CLES

Effectifs médicaux :

9 Psychiatres interviennent au Centre Médico-Psychologique et se répartissent 15 demi-journées de consultations du lundi au vendredi : Dr. LORIDON, Dr. HONORE BAUDOIN, Dr. HOLLEVILLE, Dr. MAILLET, Dr. MARQUET, Dr. PAVAUT, Dr. POUCHET, Dr. PREVOT, Dr. TOUATI

Leurs temps se répartissent ensuite sur les autres services du secteur à savoir le Centre de Crise et les Urgences du CHV, l'USAD et la Psychiatrie de Liaison, l'UCSM, l'Hôpital de Jour, l'INSERTION, l'USIS 31, le CATTP, l'USIS 31 et l'INSERTION

Effectifs paramédicaux :

CMP : 13,25 ETP * qui se répartissent en 3 ETP Psychologue, 0,25 ETP Cadre de santé, 7,2 ETP Infirmier, 1 ETP Assistante sociale, 1,8 ETP Secrétaire

CATTP : 4,35 ETP qui se répartissent en 0,5 ETP Psychologue, 0,25 ETP Cadre de santé, 3,6 ETP Infirmier

Hôpital de jour : 8,10 ETP qui se répartissent en 0,5 ETP Psychologue, 0,25 ETP Cadre de santé, 4,6 ETP Infirmier, 0,5 ETP Psychomotricienne, 1 ETP Aide-soignante, 1 ETP Maître ouvrier, 0,25 ETP Assistante sociale

Activité :

CMP : ouvert de 8h00 à 18h00 sans interruption du lundi au vendredi avec une permanence d'accueil organisée sur ce créneau. Pendant les vacances scolaires le CMP est ouvert de 8h00 à 17h00.

File active des 6 premiers mois 2012 : 868 patients pour 4160 consultations.

En 2011 555 nouvelles demandes de soins en progression de 19.87% par rapport à 2010 (463 demandes).

CATTP : ouvert de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h15 du lundi au vendredi

File active des 6 premiers mois 2012 : 51 patients pour 1390 actes qui représentent des temps d'activités.

Hôpital de jour : ouvert de 8h45 à 16h45 du lundi au vendredi. La capacité d'accueil est de 25 places.

File active des 6 premiers mois 2012 : 47 patients pour 1865 journées réalisées.

Finances :

Enveloppe DAF obtenue : 800 000 € soit 70% de l'enveloppe demandée sur les années 2011/2012.

Les prévisions de dépenses 2012 seront sensiblement à hauteur de l'enveloppe obtenue.

* Equivalent Temps Plein : une capacité de « n » ETP correspond à une équipe de « n » personnes affectées à temps plein à la réalisation d'une tâche.

Contact : DÉLÉGATION À LA COMMUNICATION

Magali FILLETTE,
Responsable de la
Communication

E-Mail :

[fillette-m@ch-
valenciennes.fr](mailto:fillette-m@ch-valenciennes.fr)

Olivier CRETEL,
Chargé de Communication

E-Mail :

cretel-o@ch-valenciennes.fr

Tél : 03-27-14-50-83

Fax : 03.27.14.36.57